

2018/08/06

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **6 août 2018**, à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillers et conseillères :  
Ginette Caza, district 1  
Heather L'Heureux, district 2  
Roger Carignan, district 3  
Sylvie Tourangeau, district 4  
François Boileau district 5  
Johanne Leduc, district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

249-2018

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants ;

- 5.02 Présentation de la conseillère, Sylvie Tourangeau, district 4 ;
- 7.08 Vente par shérif de la propriété de Jean-Claude Carrière ;
- 7.09 Nomination du maire suppléant ;
- 7.10 Scout Marine du grand Montréal.

Adoptée

250-2018

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 9 juillet 2018, tel que présenté.

Adoptée

251-2018

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUILLET 2018

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 23 juillet 2018, tel que présenté.

Adoptée

2018/08/06  
252-2018

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| Salaire – Mois de juillet 2018 :      | 56 652.99 \$  |
| Liste des chèques en circulation :    | 110 407.86 \$ |
| Liste suggérée des factures à payer : | 26 368.12 \$  |
| Liste des prélèvements :              | 47 432.67 \$  |
| Liste des dépôts directs :            | 17 872.54 \$  |

*TOTAL* des dépenses du mois : 258 734.18 \$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de juillet 2018, totalisant 258 734.18 \$.

Adoptée

---

## CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION

- La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2018.
- Présentation par la conseillère, Sylvie Tourangeau, district 4.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La conseillère, Sylvie Tourangeau, district 4, quitte la séance, après avoir remis sa lettre de démission au maire, M. Gino Moretti.

253-2018

## DEMANDE DE PARTENARIAT – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adhérer à la campagne de partenariat 2018 du *Comité Zip du Haut Saint-Laurent* concernant leurs activités dans le cadre de leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation, selon la proposition présentée, au coût de 150.00 \$.

Code budgétaire : 02-110-00-970

Adoptée

254-2018

## RESCINDER LA RÉOLUTION 222-2018 – AIDE FINANCIÈRE SCABRIC CANOT D'AOÛT

*ATTENDU* que la résolution 222-2018 a été adoptée à la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit de commanditer la 10<sup>e</sup> édition du Canot d'Août organisée par la SCABRIC au coût de 150.00 \$ ;

*ATTENDU* que l'activité n'a pas lieu comme prévu ;

2018/08/06

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de rescinder la résolution 222-2018 concernant une commandite de 150.00 \$ à la SCABRIC pour l'activité du Canot d'Août, celle-ci étant annulée.

Adoptée

---

255-2018

**ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX – AVEC L'ORGANISME UNE AFFAIRE DE FAMILLE**

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet désire appuyer et soutenir le projet halte-garderie de l'organisme *Une Affaire de Famille* à Saint-Anicet ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet peut prêter gratuitement deux (2) locaux situés dans la Maison des Organismes.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de convenir avec l'organisme *Une Affaire de Famille* d'un bail gratuit pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 dans les locaux de la Maison des organismes et que l'entretien est à leur charge. Autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat à cet effet.

Adoptée

---

256-2018

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS AUDIO ET VIDÉO POUR LA SALLE DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir la soumission du *Groupe Neotech* pour l'achat d'équipements audio et vidéo pour la salle du Conseil, selon la soumission datée du 16 juillet 2018 pour un total de 3 041.50 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02-19000 522

Adoptée

---

257-2018

**AUGMENTER LE BUDGET DU COMITÉ DE LA RIVIÈRE LA-GUERRE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'augmenter le budget de fonctionnement du comité de la rivière La Guerre de 2 000.00 \$.

Code budgétaire : 02-46000-510

Adoptée

---

258-2018

**APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des avenues et rues privées pour 3 années consécutives.

Adoptée

2018/08/06  
259-2018

## **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD DE LACOLLE**

*CONSIDÉRANT* que selon l'arrêté ministériel du 5 juin 2015, le ministre des Transports du Québec se prévalait de son droit, après consultation de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) d'autoriser la mise en œuvre d'un projet pilote, sur une période maximale de 3 ans, visant à expérimenter l'usage de véhicule ou à étudier, améliorer ou élaborer des règles de circulation ou des normes applicables en matière d'équipement de sécurité et qu'il peut, dans le cadre d'un tel projet, édicter toute règle relative à l'utilisation d'un véhicule sur un chemin public et autoriser toute personne ou organisme à utiliser un véhicule selon des normes et des règles qu'il édicte, différentes de celles prévues par le code et ses règlements ;

*CONSIDÉRANT* que l'article de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) qui prévoit notamment que cette Loi a pour objet la protection contre les incendies des personnes et des biens ;

*CONSIDÉRANT* que le temps d'intervention des pompiers est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions ;

*CONSIDÉRANT* que le temps d'intervention des premiers répondants est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions ;

*CONSIDÉRANT* que le ministre de la Sécurité publique par l'instauration d'un projet pilote, pourrait permettre de comparer le temps de déplacement des pompiers appelés à intervenir lors d'un appel d'urgence selon qu'ils utilisent ou non un feu vert clignotant sur les véhicules routiers qu'ils conduisent ;

*CONSIDÉRANT* que les municipalités régionales de comté des Collines-de-l'Outaouais et de Bécancour ont été ciblées pour la mise en œuvre du projet pilote ;

*CONSIDÉRANT* que des ententes a été conclue avec les deux (2) MRC ;

*CONSIDÉRANT* que le feu vert d'urgence devait être apposé à l'intérieur du véhicule sur la zone non teintée du pare-brise ;

*CONSIDÉRANT* que le projet pilote doit se terminer sous peu ;

*CONSIDÉRANT* que la plupart des provinces canadiennes ont implanté des mesures similaires sur leurs territoires respectifs ;

*CONSIDÉRANT* que comme la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'ensemble des municipalités de la Montérégie Sud, l'Estrie et bien au-delà, partage des services incendie soit avec une autre province soit les États-Unis depuis bon nombre d'année ;

*CONSIDÉRANT* que les mêmes règles devraient s'appliquer d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre ;

*CONSIDÉRANT* que le Québec accuse un retard significatif en cette Matière ;

*CONSIDÉRANT* que l'instauration de clignotant doit se faire rapidement et doit également couvrir des premiers répondants ;

*CONSIDÉRANT* que cette mesure aura non seulement l'avantage de diminuer le temps réponse et augmentera, par la même occasion la sécurité des pompiers, premiers répondants ainsi que celle des autres usagers de la route en élimant la confusion que peut engendrer de telles situations ;

*CONSIDÉRANT* que le coût relié l'implantation de feu clignotant d'urgence sera à la charge des municipalités.

2018/08/06

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adresser la présente résolution au ministre des Transports, au ministre de la Sécurité Publique, au ministre des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire :

1. Demande est faite pour que le gouvernement du Québec implante, sans aucun délai ce qui suit :
  - a. Le droit d'utiliser un feu clignotant d'urgence sur ou dans les véhicules conduits par les pompiers et/ou premiers répondants permettant ainsi aux autres usagers de la route de visualiser rapidement que le véhicule qui les précèdent ou lui font face se rende à un appel d'urgence ;
  - b. L'obligation aux autres véhicules de céder le passage et/ou de respecter un corridor de sécurité ;
  - c. De considérer une harmonisation avec les autres provinces et/ou provinces et/ou territoires américains limitrophes ;
  - d. Considérer l'implantation d'avertisseur sonore et de feu stroboscopique dans les feux avant et arrière ;
  - e. Finalement, que l'implantation ne soit pas discrétionnaire, mais obligatoire et que le coût de la formation pour l'utilisation sécuritaire soit à la charge des municipalités.
2. Demande d'appui est faite à la MRC des Jardins-de-Napierville, à la MRC du Haut-Richelieu, à la MRC du Haut-Saint-Laurent, aux municipalités les composant ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.
3. Demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une copie du rapport concernant le projet pilote aussitôt qu'il sera possible.

Adoptée

---

260-2018

### **VENTE PAR SHÉRIF DE LA PROPRIÉTÉ DE JEAN-CLAUDE CARRIÈRE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière d'encherir sur la propriété de monsieur Jean-Claude Carrière sise au 6222 chemin Ridge à Saint-Anicet, lors de la vente immobilière effectuée par shérif le 14 août 2018 à 10 h au 175, rue Salaberry à Salaberry-de-Valleyfield. La mise à prix est fixée à 25 300 \$ remis en chèque visé à l'ordre de Bruchési Brassard Inc. en fidéicommiss au moment de l'adjudication. La directrice générale et secrétaire trésorière est autorisée à enchérir jusqu'à 35 300 \$.

Le montant sera pris au surplus non affecté 03 41000 000

Adoptée

---

2018/08/06  
261-2018

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de nommer le conseiller, François Boileau, maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018 ;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant François Boileau, la secrétaire-trésorière Lyne Viau et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent.

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature de la secrétaire-trésorière ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

---

262-2018

### **SCOUTS MARINS DU GRAND MONTRÉAL**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser les scouts marins du grand Montréal à installer deux (2) tentes sur le terrain du centre communautaire entre le 10 et le 13 août 2018.

Adoptée

---

263-2018

### **RETIRER UN DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à la Cour municipale de retirer le dossier 18RM00017 concernant un feu à ciel ouvert et de payer les frais de 100.00 \$.

Code budgétaire : 02 61000 410

Adoptée

---

264-2018

### **CORRECTION DE LA RÉOLUTION 107-2017 – DM-01-2017**

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a adopté la résolution 107-2017 concernant la demande de dérogation mineure DM-01-2017 le 3 avril 2017, pour la propriété de madame Lise Dubreuil sise au 1732, 68<sup>e</sup> Rue afin de régulariser plusieurs marges de recul ;

*CONSIDÉRANT* que la marge latérale du garage de 1.5 mètre au lieu de 2 mètres aurait dû être mentionnée et acceptée lors de la rédaction de la résolution;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

2018/08/06

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de modifier la résolution 107-2017 concernant la demande de dérogation mineure DM-01-2017 présentée par madame Lise Dubreuil pour sa propriété sise au 1732, 682 Rue soit d'ajouter la marge latérale du garage de 1,5 mètre au lieu de 2 mètres, voir l'information sur le plan 31-807T, minute 8008, préparé par Denis Lemieux, arpenteur.

Adoptée

---

265-2018

#### **APPELS D'OFFRES POUR LE GROS SEL DE VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour 1800 tonnes de gros sel de voirie.

Adoptée

---

266-2018

#### **APPEL D'OFFRES POUR L'ABRASIF**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- J.R. Caza & Frère Inc.
- Sablière Chevrier & Fils Inc.
- Carrières Régionales, Division Bauval
- Carrière Galipeau Inc.

pour 1080 tonnes de sable fin lavé, 360 tonnes de pierre AB-5 et le mélange de ces items avec le sel fourni par la Municipalité et livré à notre entrepôt situé au 5001, route 132, pour les chemins d'hiver pour la saison 2018-2019.

Adoptée

---

267-2018

#### **CONTRAT AVEC LIGNCO SIGMA INC.– TRAÇAGE DE ROUTES**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Lignco Sigma Inc.* datée du 23 juillet 2018 pour traçage de ligne sur différentes routes de la Municipalité au montant de 15 500.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 32000 520

Adoptée

---

268-2018

#### **SIGNALISATION ROUTIÈRE – ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE DOS D'ÂNE**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de dos d'âne de la compagnie *Martech* pour un montant budgétaire ne dépassant 12 000.00 \$.

Code budgétaire : 02 35500 000

Adoptée

---

2018/08/06  
269-2018

**SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIFFÉRENTS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir l'offre de services de la compagnie *Permaroute* pour le scellement de fissures sur certains chemins de la Municipalité pour la somme de 7 730.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 32000 520

Adoptée

---

270-2018

**OFFRE DE SERVICE DE PAUL LAPP POUR LA PRÉPARATION ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR DES PONCEAUX**

*CONSIDÉRANT* que des travaux de modification de trois (3) ponceaux sur le Chemin Stuart sont à effectuer et que ces ponceaux correspondent aux cours d'eau McPhee, McPherson et un fossé municipal ;

*CONSIDÉRANT* que monsieur Paul Lapp, ingénieur peut préparer les plans et faire la surveillance des travaux pour un montant budgétaire de 4 000.00 \$ ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services de monsieur Paul Lapp, ingénieur pour la préparation des plans et la surveillance des travaux de modification de trois ponceaux sur le Chemin Stuart, correspondant aux cours d'eau McPhee, McPherson et un fossé municipal pour un montant budgétaire de 4 000.00 \$

Code budgétaire : 02 32000 410

Adoptée

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2018.

---

**VARIA**

---

**TOUR DE TABLE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---



2018/08/06  
271-2018

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE AOÛT 2018**

Le maire, Gino Moretti demande la levée de la séance ordinaire.  
Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan, de lever la séance.  
Il est 21 h 10.

Adoptée

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.